
SAINT PAUL de la REUNION

Alain BENARD (PS)

- 105 000 hab. -

Véritable trajectoire à suivre et feuille de route, le projet de développement de Saint-Paul a été mis en chantier il y a plus de deux ans, jalonnés de réflexions, d'échanges et de partage... Dans l'aménagement, l'urbanisme, l'environnement, mais aussi dans des domaines aussi divers que l'économie ou encore l'éducation et la formation, ce projet se fixe comme finalité l'amélioration sensible des conditions de vie de chacun des habitants.

Il décline une logique de développement durable et cherche à faire participer la commune de manière concrète aux grands enjeux et défis de ce début de siècle.

L'approche globale de développement durable

La construction du projet de développement de Saint-Paul repose sur près de deux années de travail en continu. Après un diagnostic complet organisé autour de 6 thèmes¹, la ville a mis en place une stratégie, déclinée en 5 axes :

- S'engager sur un développement responsable
- Assurer le mieux-vivre des habitants aujourd'hui et demain
- Sauvegarder les biens communs
- Promouvoir un développement solidaire, intégrateur
- Assurer une nouvelle gouvernance

Pour ce faire, la ville a mis en place une batterie d'instruments de gouvernance et de mobilisation :

- L'observatoire : outil d'évaluation et d'orientation de la démocratie participative. Sur ce plan, l'existence et le développement de l'observatoire sont de toute 1^{ère} importance, car il va donner les moyens pour évaluer et réécrire la démocratie participative locale. C'est lui qui va collecter l'apprentissage collectif et organisationnel de la démocratie participative.
- Le Jury citoyen : mobilisé de manière ponctuelle et chargé de donner son avis sur une problématique touchant le bien commun
- Les Conseils populaires (le Conseil des sages, le Conseil consultatif des personnes à mobilité réduite, le Conseil des enfants, le Conseil de la vie étudiante, le Conseil des acteurs économiques) chargés de donner aux personnes concernées, qui n'ont habituellement pas droit de cité, un espace d'expression ou porte-voix.
- Les Conseils des Présidents des Conseils de quartier (associant les vice-Présidents et les responsables de Mairies annexes) chargés d'examiner au préalable les dossiers mis à l'ordre du jour au Conseil municipal.
- Le budget participatif : institution permettant au citoyen de la commune de débattre directement et de donner son avis sur l'orientation d'une partie du budget de la commune.
- Les ateliers d'urbanisme qui vont permettre d'associer les citoyens à l'aménagement du territoire.

La mise en œuvre du projet repose également sur la mobilisation des différents acteurs du territoire :

- L'Etat, dans le cadre de la négociation du contrat de plan et DOCUP²
- La Région, dans le cadre du SAR³, du contrat de plan, du plan de développement régional et des politiques sectorielles

¹ L'aménagement urbain ; l'économie ; la gouvernance ; les services de la collectivité ; la culture et la société ; l'eau l'environnement et l'énergie.

² Document Unique de Programmation

- Le Département, dans le cadre du PID⁴, du SDADD⁵ et des politiques sectorielles
- Le Territoire de la Côte Ouest, dans le cadre du SCOT, du projet d'agglomération, et des politiques environnement et transports
- Le milieu agricole dans le cadre de la Charte agricole
- Les Chambres consulaires dans le cadre de l'action économique
- Les associations et les habitants, dans le cadre de la Charte de la citoyenneté

Les acquis effectifs

Les partenariats engagés ont donné des premiers résultats :

- Signature de la Charte de la citoyenneté
- Elaboration de la Charte agricole, qui vise à sauvegarder les terres agricoles
- Adoption d'un Schéma d'Aménagement de Développement Durable
- Réalisation d'un guide pratique de la participation des citoyens
- Rédaction d'un agenda citoyen
- Théorisation de la démocratie sous forme d'un petit livret qui illustre les initiatives des habitants
- Dans le cadre de la Semaine du développement durable, un appel à projet autour du développement durable sous toutes les formes : économique, environnementale et sociale s'adressant aux particuliers, associations et aux entreprises.
- 6208 logements opérationnels
- Recrutement de 700 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
- Construction d'une déchetterie
- 383 foyers munis d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable en 2005
- Réalisation de journées de sensibilisation interne au tri sélectif ayant concerné 3000 agents
- Lancement de la démarche « Villa Urbaine Durable » dans le cadre du Plan Urbanisme Construction et Architecture. Elle vise à répondre aux enjeux de politique publique en matière de logements, conformément à la loi SRU.

Commentaires :

Contact : Mme Isabelle BLANCARD, Responsable Qualité, 02-62-34-48-45,
isabelle.blancard@mairie-saintpaul.fr

³ Schéma d'Aménagement Régional

⁴ Projet d'Insertion Départemental

⁵ Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable

